L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 22 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.
JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
2me District—J. ARISTIDE LANDRY.
4me District—JOHN MOORE.

LA CONVENTION WHIG.

REUNION DE CE SOIR.

C'est aujourd'hui lundi, 22 du courant, que doit se réunir la Convention whig du 1er district chargée de désigner un candidat pour le Congrès. Les délégués tiendront leur séance dans la vaste salle située au coin de la rue Moreau et des Champs-Elysées, au-dessus du café qui occupe le rez-de-chaussée. La 1re et [illegible] de la Nlle-Orléans, ainsi que les paroisses St. Bernard et de Plaquemines, y ont des représentans à l'Assemblée. On [illegible] de ces derniers la plus grande exactitude, car il s'agit de procéder à un acte important, la désignation d'un candidat qui ralliera en sa faveur la majorité des suffrages et rattache [illegible] à notre parti le premier district de la Louisiane.

AVIS AUX DELEGUES

DU 1ER DISTRICT CONGRESSIONNEL.

[illegible] chargé de trouver un local convenable [illegible] de la convention du 1er district congressionnel, s'est procuré une salle [illegible] située au coin de la rue Moreau et des Champs Elysées.
[illegible] se réuniront lundi, le 22 courant, [illegible] du soir. On les prie d'être exacts.

THOS. G. MARTIN,
T. MASPEREAU,
W. M. FLEMING.

Europe.

[illegible] d'Europe apportées par le *Niagara* [illegible] transmises samedi par la [illegible]. [illegible] très pauvre en événements [illegible] par les quelques détails [illegible] empruntés aux feuilles [illegible].

CALIFORNIE.

Le steamer *Empire City*, capitaine Tanner, [illegible] dans notre port, venant de New-York et de la Havane, nous a apporté des [illegible] de cette dernière ville et de la Californie [illegible] passagers.

L'*Empire City* a laissé à la Havane la corvette [illegible] Pratt, ainsi que la frégate à vapeur *Sirocco*, battant le pavillon de [illegible].

Le *Cherokee* est parti pour New York dans [illegible] du 17. Le *Falcon* devait quitter le port de la Havane le lendemain, 18, pour Chagres.

[illegible] à San Francisco et dans [illegible] de la Californie, et les bulletins [illegible] sont ternes et monotones [illegible] que nous recevions il y a [illegible]. Plus de meurtres, plus de [illegible] de pendaisons. C'est [illegible] comités de vigilance ou de sûreté [illegible] sont forcément substitués à [illegible] dont l'action était impuissante.

Les [illegible] des mines sont toujours favorables. [illegible] qui roulent des paillettes d'or [illegible] sables continuent à baisser, ce qui permet aux travailleurs de faire une plus ample [illegible] du précieux minerai. D'une autre part, [illegible] le quartz des montagnes pour en extraire [illegible] chaque jour de nouvelles [illegible] dans leur mode d'exploitation.

[illegible] de diviser la Californie et de [illegible] d'en faire deux Etats. [illegible] Sud sont tous en faveur de [illegible] cependant quelque [illegible] habitans du Nord.

[illegible] s'organiser à San Francisco [illegible] de l'intérieur [illegible] écurage.

[illegible] dépréd[illegible] encore de loin en loin [illegible] égarés. On doit en grande [illegible] bonnes dispositions dont ils sont [illegible] les blancs aux efforts [illegible] et constans tentés par les commissaires [illegible] Etats-Unis.

[illegible] améliorations s'accomplissent [illegible] à San Francisco.

[illegible] de l'or en plusieurs endroits [illegible] de Santa Cruz, mais aucun des [illegible] assez abondant pour attirer les mineurs.

La campagne électorale se poursuit avec une [illegible] dans toute la Californie. [illegible] distinguent par une prodigieuse [illegible] infatigables ils paraissent [illegible].

Un incendie a éclaté à Sacramento City au [illegible] d'août. Plusieurs bâtimens [illegible] détruits et entre autres le théâtre Tehama. La perte n'est cependant pas considérable [illegible] évaluée à $30,000.

[illegible] qui ont eu lieu dernièrement [illegible] nous remarquons ceux de [illegible], Hannah Smith et Thomas F. [illegible] de la Nlle Orléans.

OREGON.

Nos avis de l'Oregon vont jusqu'au 9 août. La guerre des Indiens est terminée. Le Conseil nommé pour traiter avec ces derniers a été [illegible] transférés au surintendant [illegible] des affaires indiennes.

PANAMA.

Nos journaux de Panama vont jusqu'au 2 [illegible]. L'état sanitaire de cette ville ne laisse [illegible] rien à désirer.

CHILI.

Nous trouvons dans nos liasses de journaux [illegible] du Chili jusqu'au 9 août. [illegible] ont éclaté sur Valparaiso. [illegible] de l'élection du général [illegible] au poste de président de la République.

ILES SANDWICH.

Nous [illegible] par la voie de San-Francisco des nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 5 [illegible]. Le parlement s'est ajourné le 21 juin, [illegible] des lois importantes. Environ [illegible] piastres ont été affectées à l'entretien des routes et des ponts et quarante-une [illegible] la construction des prisons.

M. George M. Robertson a été nommé juge de circuit dans l'île d'Hawaï; M. A. W. Parsons, avocat de district dans le 2me district judiciaire, et Thomas H. Marshall, shérif de [illegible].

Le parlement a voté une résolution déclarant que la réclamation des Français n'était pas fondée en justice et que si ces derniers s'obstinaient à exiger une indemnité le devoir du Roi serait de solliciter la protection de quelque puissance amie.

AUSTRALIE.

Les derniers avis de l'Australie, reçus par la voie de San Francisco, vont jusqu'au 22 mai. Le [illegible] législatif a été prorogé au 1er juillet. La New South Wales et la Colonie de Victoria ont été érigés en divisions électorales distinctes. On a été découvert, à environ trente-[illegible] de Sydney, plusieurs mines d'or, et le gouvernement en a permis l'exploitation.

HAVANE.

L'*Empire City* nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 17 courant, ainsi qu'une circulaire de M. Thrasher, propriétaire de l'ancien journal *Faro Industrial*. La circulaire de M. Thrasher a pour but de transmettre aux amis des prisonniers américains des renseignemens précis sur ces derniers.

Il a été d'abord fort difficile d'avoir aucune communication avec les prisonniers conduits à la Havane, mais le consul anglais, M. Joseph T. Crawford, a pu dès le jour premier pénétrer jusqu'à eux. Ce n'est que le lendemain que le consul américain, M. Owen, s'est présenté, et il a jeté le découragement dans l'âme de ces malheureux compatriotes en leur déclarant qu'ils s'étaient mis hors la loi et qu'il ne pouvait rien pour eux. Le chancelier du consulat britannique, M. W. Sydney Smith, s'est fait remarquer par son empressement à secourir les prisonniers de toutes les nationalités; c'est par son entremise que les Américains de la Havane ont pu transmettre de l'argent et des vêtemens aux expéditionnaires venus des Etats-Unis.

Le secrétaire de la Société Allemande s'est également intéressé en faveur de ses nationaux [illegible] la permission de leur envoyer des secours de toutes sortes.

Grâce à la cruelle indifférence de M. Owen, les prisonniers américains ont été d'abord négligés, tandis qu'on enlevait aux Anglais et aux Allemands les fers dont ils étaient chargés et qu'on les envoyait même à l'hôpital pour adoucir leur position. M. Owen sera certainement destitué par le président; un pareil homme est indigne de représenter une grande nation à l'étranger.

M. Thrasher ayant ouvert une souscription en faveur des prisonniers américains, a obtenu en fort peu de temps une somme considérable d'argent et une grande quantité de vêtements. Il a reçu des dons d'un grand nombre de Cubanais qui se sont empressés de répondre à son appel.

Le capitaine-général s'est montré humain et compatissant; il a permis aux prisonniers d'écrire, de recevoir leurs amis, de faire acheter au dehors tous les objets dont ils pouvaient avoir besoin, et a ordonné qu'ils fussent traités avec la plus grande douceur. Cette noble conduite lui a valu la reconnaissance de tous les prisonniers.

Voici une liste des prisonniers américains et autres conduits à la Havane après la défaite de l'expédition Lopez. On verra que la plupart ont déjà été embarqués pour l'Espagne.

Envoyés en Espagne par le steamer Isabel la Catolica.

Charles A Downer, Mobile; J St Levy, Quebec; J D Hughes, Nlle Orleans; F D Hough, New Albany Ind.

Envoyés en Espagne par le navire Vénus.

Louis Schlesinger, Hungary; E H Mc Donald, Mobile; J Norris, Mobile; D E De Wolf, Mobile; H J Thomason, Mobile; A R Wier, Mobile.

Envoyés en Espagne par le navire Primera de Guatemala.

Joaquin Casanova, Nlle Orleans; Wm H Mc Kinsey, Bardstown, Ky; Daniel Seay, Nlle Orleans; J D Baker, Nlle Orleans; Louis Bauder, Germany; Benjamin F Hanna, Baltimore; J G Dwin, Nlle Orleans; D Q Rousseau, Nlle Orleans; Wm H Craft, Memphis, Tenn; J G Bush, Nlle Orleans; T A Simpson, Philadelphia; W W Insiee, Nlle Orleans; A T Pruitt, Alabama; Thomas Hilton, Washington, D C; W [illegible] Wilkinson, Mobile; M Mulen, St Louis; P Lacoste, Nlle Orleans; Patrick Coleman, Nlle Orleans; M L Helton, New York; Jas Brady, Galena, Ill; Henry Schmidt, Nlle Orleans; George Foster, Nlle Orleans; Jas Chapman, Charleston; C Cook, Alabama; C Nbl, Berlin; Henry B Hart, Petersburg, Va; Jacob Faust, St Louis; Patrick Mc Grath, Nlle Orleans; Chas J Dary, Nlle Orleans; S H Purnell, Nlle Orleans; Conrad Taylor, Berlin; Thos Denton, Nlle Orleans; C A Mc Murray, Baltimore; Antonio Hernandez, Havane; Elias J Otis, Depoville, New York; Bernard Allen, St Louis, Julio Chassagne, Havane; Thos H Lee, Nlle Orleans; George Metcalf, Irlande; H B Metcalf, Irlande; Robert M Grider, Nlle Orleans; M K Scott, Kentucky; George R Wilson, Philadelphia; William H Vaughn, Kentucky; William H Cameron, Jeff County, Va; Peter Mc Mullen, Irlande; John Denton, New York; Franklin P Boyd, New York; Thomas R Munroe, Miss; Edward Weiss, Germanie; Robert Schotz, Prusse; C Sikneck, Bade; George Holdship, St Louis; James H Hearsey, Nlle Orleans; Luke Scully, Nlle Orleans; William Wilson, Nlle Orleans; Thomas Daily, Nlle Orleans; James M Wilson, Nlle Orleans; Henry Sane, Liverpool; William K Hard, Nlle Orleans; G Bonita, Hongrie; Sulzinger, Hongrie; Radnitz, Hongrie; Cornelin, Hongrie; Petrie, Hongrie; Kercker, Hongrie; Vierg, Hongrie; Ngikor, Hongrie; Aidelar, Hongrie; Michael Biro, Autriche; David Windborn, Miss; Thomas Hadnad, Nlle Orleans; H Von Schlicht, Berlin; J B Gunst, New Orleans; Timothy K Henry, Natchez; Howard Parnel, —; John Mc Kinnis, —; E Q Bel, Nlle Orleans; John Carte, —; Bernard Mc Cabe, Irlande; John Murphy, Irlande; Hiram West, Spring Valley, Ohio; C Schraag, —; Jas Harpin, —; Benj Guman, Cin. Ohio; Edward Crissy, —; Jas Smith, —; Hudson Nelson, —; A R Ludwig, Nlle Orleans; Charles Harrison, Nlle Orleans; Victor Duprat, Nlle Orleans; Henry Sammyre, Nlle Orleans; George Quick, Philadelphie; Henry Mc Henry, Nlle Orleans; Jas D Donnelly, Pottsville, Pa; Charles Goblin, Cin. Ohio; John Murtagh, Philadelphie; Thomas Mc Clelland, Irlande; John Mc Kneiss, Pittsburg; Pedro M Lopez, Venezuela; Pedro Velazco, Cube, domestique de Lopez; Manuel Fleury, Cube; Jacob Harbele, Germanie; Louis Hackel, Suisse; Manuel Martinez, Havane; F A Lamé, Cube; F C Manso, Danville, Ky; John Boswell, Baltimore; W L Constantine, Canada; Wm Cousans, Lincoln, Eng; H Schmidt, Saxe; Conrad Bechtold, Prusse; Jas Ogilvie, Nlle Orleans; Harvey Williams, Nlle Orleans; John Cooper, —; Jas B Fagan, Ohio.

Attendant à la Havane une occasion pour l'Espagne.

C J Duffy, Nlle Orleans; Thos. Little, Mobile; Michael Geiger, Nlle Orleans; John D Brown, —; George S Berry, Cin, Ohio; Asher J Phillipps, New Orleans; Jacob Jessett, —; Thomas Bryant —, John Bachilder, Nlle Orleans; John Brown, —.

A l'hôpital et complètement rétablis.

A L Alfonso, Cube, bras; Manuel Aragon, —, jambe; J B Ravira, Galice, jambe; Preston Essex, St Louis, la jambe légèrement; Robert H Ellis, Washington D C, main gauche; John Cline, Nlle Orleans, légèrement à la cuisse; N Port, Prusse, légèrement au doigt; James Fiddes, Malte, les deux jambes; J G Porter, Dublin, poitrine et le bras légèrement; G Richardson, Nlle Orleans, légèrement au bras; F Curvia, Havane, bras; N Lopez, exécuté; P S Van Vechten, délivré au capt Platte; Andrae Gonzalez, en prison; Somers, Nlle Orleans, pardonné; M J Keenan, Mobile, légèrement au doigt; John Talbot, Nlle Orleans, légèrement à la main; Jose Duvren, Cube, légèrement au côté; Wilson A Reves, Miss, légèrement à la jambe; William Losner, Saxe, au doigt; Thomas Mc Neil, Lumpkin Co Geo., malade; Henry Jasper, Saxe, légèrement au pied; L Palanka, Hongrie, légèrement blessé; Wm Miller, Northampton, Eng, légèrement au doigt; J B Weymouth, Nashville, Ten., légèrement à la main; John Robinson, Angleterre, légèrement au côté; George Edgerton, Natchez, malade; Capitaine Lopez, en prison; Julio Herren, détenu ici; J A Kelly et H S Haynes, libérés; J S Davis, Nlle Orleans, blessé à l'épaule.

LOTERIE DE LA HAVANE.—Voici les numéros qui ont gagné les principaux lots au tirage de la loterie de la Havane qui a eu lieu le 12 de ce mois:

No 35,040—$30,000; 21 883—16,000; 18,647—12,000; 23,880—6,000; 8,201—2,000; 8,437—2,000; 28,631—2,000; 36,071—2,000; 1,318—1,000; 6,895—1,000; 8,632—1000; 16,535—1,000; 13,072—1,000; 17,527—1,000; 35,019—1,000.

WISCONSIN.—Les démocrates du Wisconsin réunis en convention ont désigné M. A. J. Upham, ancien maire de Milwaukee, comme leur candidat pour la place de gouverneur de l'Etat.

NEW-YORK.—La Convention whig de l'Etat de New-York s'est ajournée le 19 de ce mois après avoir formé le ticket suivant: pour juge de la Cour d'appel, Samuel Foot, pour secrétaire d'Etat, James C Forsythe; pour contrôleur, G. W. Patterson; pour trésorier, James M. Cook; pour avocat-général, Daniel Ulman; pour ingénieur d'Etat, Hezekiah C Seymour; pour commissaire des canaux, Henry Fitzhugh; pour inspecteur des prisons d'Etat, Alexander H. Wells.

CHRONIQUE LOCALE.

Vendredi dernier, deux montres en or ont été volées à des passagers à bord du steamer *Florida*. Trois individus nommés Francis Humphries, J. Marquess et L. Price sont accusés de ce vol. Des mandats d'arrêts ont été lancés contre ces individus.

ABUS DE CONFIANCE.—L. A. Faure a fait un affidavit hier devant le recorder Genois contre Joseph Durain qu'il accuse d'avoir commis un abus de confiance à son préjudice en disposant d'un cheval qu'il lui avait prêté. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

FRANCE.

Si quelques conseils généraux, à une faible majorité, se déclarent en faveur de la révision, on peut affirmer que ce sera contrairement à l'opinion de leurs départements respectifs. Des journaux qui comptent un grand nombre de lecteurs, et qui exercent une influence justifiée par leurs services, ont entrepris de démontrer aux assemblées départementales l'illégalité des vœux politiques, et développent, avec une vigueur et une logique irrésistibles, les argumens qu'a fait valoir la presse parisienne.

La *Tribune de la Gironde* rappelle au conseil général siégeant à Bordeaux la loi constitutive du 22 juin 1833, et la loi d'attribution du 10 mai 1838. L'article 7 de cette dernière loi, que les provocateurs de délibérations révisionnistes essaient d'oublier, autorise les conseils généraux à présenter au ministre de l'intérieur des réclamations *dans l'intérêt spécial* du département, ainsi que leur opinion sur l'état et les besoins des différens services publics, *en ce qui touche le département.*

La *Tribune* les cite, et ajoute:

"Répondez; de bonne foi, messieurs, le vœu de révision légale ou illégale de la constitution qui régit la république entière appartient-il à la catégorie des matières que le législateur a voulu désigner en parlant de celles qui *intéressent spécialement le département?* Qu'est-ce qu'un intérêt *spécial* à un département?—C'est évidemment un intérêt particulier, qui n'existe pas ou qui peut ne pas exister dans un autre département. Ainsi, pour citer quelques faits, la préservation de la Pointe-de-Grave est un intérêt spécial pour la Gironde; mais nul pour l'Isère.—La construction du chemin de fer de Bordeaux à Cette est un intérêt spécial pour la Gironde, la Haute Garonne, l'Aude; nul pour le Nord ou le Pas-de-Calais, &c., &c.—Mais la révision de la constitution intéresse-t-elle spécialement la Gironde, exclusivement à tout autre département?—Non; c'est une affaire d'intérêt général, moral, politique, universel; elle n'est donc pas de celles sur lesquelles la loi organique constitutionnelle départementale a autorisé les conseils généraux à *présenter des observations.*"

Le *Courrier de la Moselle* invoque aussi les lois des 22 juin 1833 et 10 mai 1838. Il fait observer que l'assemblée législative elle même, après un remarquable discours de M. Dufaure, a rejeté une proposition qui tendait à altérer, dans des circonstances très exceptionnelles, en cas de guerre civile, la mission toute locale des conseils généraux. Il démontre péremptoirement les conséquences funestes des nouvelles fonctions qu'on veut leur conférer.

"Il s'agit de l'unité de la France, de l'unité du gouvernement, conquête précieuse de notre grande révolution; il s'agit de préserver le pays de l'anarchie et du fédéralisme.

"Que les conseils généraux, subissant la pression des circonstances, pénètrent une fois dans le domaine de la politique, il n'y aura bientôt plus de limite aux empiétemens; les passions viendront s'entrechoquer dans ces assemblées transformées en arènes ouvertes aux factions, et usurper la place et le temps réservés à l'examen, à la discussion calme et impartiale des intérêts départementaux. Vienne une crise gouvernementale, et alors, suivant les hasards des majorités, nous verrons une lutte violente s'engager entre les représentans du pouvoir exécutif et les conseils locaux, l'administration compromise par le scandale des conflits personnels, et bientôt désorganisée par la confusion de tous les pouvoirs. Quatre-vingt-six assemblées, où seraient débattus en même temps, sous la forme de vœux généraux, les mérites de la constitution, le choix d'un gouvernement, les tendances de la politique générale et la nomination du ministère, etc., quel idéal à proposer à l'admiration des amis de l'ordre!

"Pour nous, c'est l'image du chaos, où des imprudens s'efforcent de conduire la France de gaîté de cœur.

"Serait ce là le mandat que les électeurs ont voulu confier aux membres des conseils généraux?

Non, sans doute, et le ministère lui-même le reconnaissait implicitement quand il frappait de nullité la délibération du conseil d'arrondissement de Limoges; mais, dans cette question comme dans tant d'autres, il y a deux poids et deux mesures. Peu lui importe la légalité! Il sévit arbitrairement contre ceux qui résistent, en couvrant de son patronage ceux qui favorisent ses vues. Peu lui importent les besoins et les intérêts des populations, pourvu qu'il réussisse dans ses plans de prorogation et qu'il abroge l'article 45 au profit de l'Elysée. C'est en vain qu'on lui a prouvé que la révision ne peut s'accomplir par les voies légales: il n'en persiste pas moins à tolérer des vœux dont il prévoit cependant l'impuissance, puisqu'il s'occupe en même temps de combiner des solutions. Il n'en poursuit pas moins sa marche aventureuse. Mais où le conduira-t-elle?

(*Siècle.*)

CHRONIQUE EUROPEENNE.

La *Gazette de Breslau* aventure d'ordinaire beaucoup de nouvelles; aussi, bien que nous ayons nous mêmes rapporté des bruits qui pourraient donner quelque vraisemblance à ce que dit aujourd'hui cette gazette d'un plan conçu pour percer à jour les intentions du gouvernement français à Rome, nous ne le reproduisons que sous toutes réserves:

"VIENNE, 24 août.

"S. M. l'empereur se rendra d'ici à Vérone pour assister aux manœuvres militaires et avancer l'affaire de la ligue des souverains de l'Italie. On dit même que le pape s'y tendra aussi pour amener une solution en fait de la question concernant la garnison française à Rome. Si le général Germain s'oppose au départ du pape, on verra clairement que les Français sont à Rome, non pour le protéger, mais pour le surveiller; si, au contraire, il le laisse partir, le pape ira établir provisoirement son siège à Bologne, où, placé sous la protection des baïonnettes autrichiennes, il pourra maintenir sa volonté et exiger l'évacuation de Rome par les Français, et alors on saura s'ils veulent honorer le saint-père ou le braver ouvertement lui et ses protecteurs.

"Ainsi, le voyage du pape à Vérone serait de la plus haute importance, et voilà pourquoi on tient si vivement à l'entrevue du roi de Prusse avec l'empereur."

La *Gazette de Vienne* du 24 août contient dans sa partie officielle une ordonnance de l'empereur qui a pour objet de dissoudre la garde nationale de l'empire:

"Les armes devront être remises par les gardes nationaux dans les dépôts d'où elles ont été tirées. Il en sera de même des armes qu'ils auraient achetées, sauf indemnité préalable.

"Sont maintenus les corps de bourgeois et de chasseurs dans les localités où ils existent en vertu de concessions ou de statuts particuliers, sous toute réserve d'une révision de leurs statuts.

"Quant à ceux de ces corps qui ont été momentanément dissous, S. M. réserve de décider s'il y a lieu de les rétablir.

"Donné à Vienne, le 22 août 1851.

"Signé, FRANÇOIS JOSEPH.

"Suivent les signatures des ministres."

On écrit de Florence, 19 août, à l'*Opinione* de Turin:

"Dans la nuit de dimanche au lundi, on a arrêté un Anglais nommé Walker, ainsi que trois ou quatre Florentins qui logeaient chez lui à la Bible de Diodati. Ce Walker était un grand ami du comte Guicciardini, temporairement exilé de Toscane pour le même motif, par ordre de la police. Mais nous verrons ce que le gouvernement fera de cet Anglais, la cause ne pouvant se porter devant les tribunaux ordinaires, attendu que le code Toscan ne considère pas comme un délit le fait de quelques individus se réunissant pour lire la bible et la commenter, même dans le sens protestant. Jusqu'à présent ce qui avait été libre de croire a son gré, mais depuis que le bigotisme a commencé à faire partie de la politique gouvernementale les choses ont changé d'aspect. Si on continue à marcher ainsi, l'inquisition sera bientôt rétablie.

"Le journal le *Costituzionale* a reproduit un article de la *Gazette d'Augsbourg*, contenant un extrait des lettres de M. Gladstone, qui parlait de M. Poerio.

"Peu de gens, à Florence, ont vu ces lettres; quelques journaux qui en avaient parlé avaient excité la curiosité. Cet extrait avait, en conséquence, été recherché et lu avec avidité.

"Ce matin à ce que m'a dit une personne que j'ai des motifs de croire bien informée, le préfet a communiqué au directeur de ce journal un ordre qui lui prescrivait de ne plus rien reproduire de ces lettres, et même de n'en point parler, sous peine de suppression."

VIENNE, 18 août.—Un correspondant de la *Gazette de Silésie* annonce que le gouvernement bavarois a fait remettre, il y a huit ou dix jours, à la diète germanique, une note dans laquelle il déclare qu'il protestera contre toute tentative qui serait faite pour modifier les constitutions des petits Etats contre le gré des gouvernemens. Notre cabinet a répondu dans les termes suivans: Jamais l'Autriche n'a eu l'idée d'appuyer une pareille tentative; bien plus, elle est d'accord avec la Bavière sur ce point que la volonté des gouvernemens particuliers doit être respectée.

BERLIN, 21 août.—Les gouvernemens de Prusse et d'Autriche ont résolu de ne retirer du Holstein les troupes fédérales qu'après que le règlement des frontières aura eu lieu, et que la question concernant la forteresse de Rendsbourg sera décidée: ainsi, il n'est pas probable que la diète germanique cédera de si tôt au désir que lui a exprimé le gouvernement danois.—Le colonel Schmidt, chargé en qualité de commissaire prussien du règlement des frontières, est venu ici pour faire un rapport et recevoir des instructions définitives du gouvernement.

FRANCFORT, 22 août.—L'Angleterre et la France ont fait une seconde protestation contre l'entrée de l'Autriche dans la confédération germanique avec tous ses Etats, et l'on croit que cette protestation produira plus d'effet que la première. En général, on peut dire que dans cette question, le vent ne souffle plus aussi favorablement pour l'Autriche. Plusieurs petits Etats repoussent l'incorporation demandée, parce qu'ils la regardent comme tendant à diminuer leurs droits. La Prusse aussi ne verrait pas avec plaisir cette incorporation.

Le *Sun* publie deux lettres de M. Victor Hugo et de son fils M. Charles Hugo, en réponse à l'adresse que ce dernier a reçue récemment de plusieurs journaux anglais, à l'occasion de sa condamnation. Nous reproduisons la première, ainsi qu'une partie de la seconde.

"Paris, 20 août 1851.

"Monsieur,

"Je laisse la parole à mon fils. C'est à lui de dire à vos bons confrères tout ce que nous a fait éprouver la grande aide de sympathie qui vient le trouver aujourd'hui au fond de sa prison. Vous faites mieux que le récompenser, vous le glorifiez. Ce sera l'éternel honneur de sa vie d'avoir été l'occasion d'une telle manifestation. Cette manifestation est plus qu'une lettre adressée par des écrivains libres à un écrivain opprimé: c'est le signe d'alliance de toutes les forces de la civilisation, convergeant désormais vers un but commun; c'est la communion de deux grands peuples dans une idée d'humanité.

"Recevez, monsieur, et veuillez transmettre à vos très honorables amis l'expression de ma vive cordialité et de ma profonde reconnaissance.

"VICTOR HUGO."

"Prison de la Conciergerie, 20 août 1851.

"Messieurs et chers confrères de la Grande-Bretagne et de l'Irlande,

"Je vous remercie au fond du cœur des paroles que vous voulez bien m'adresser. Si je fais à la condamnation qui me frappe l'honneur de m'en attrister, ce témoignage mémorable de vos généreuses sympathies suffirait à m'en consoler. J'en suis touché, confus et fier; et je cherche en vain des mots pour vous exprimer ma gratitude de tant de bienveillance, moi qui ne fus qu'un des moins éprouvés parmi les journalistes de notre presse et qu'un des plus obscurs parmi ceux de notre pays.

"Vous me payez et bien au delà mes six mois de captivité. J'ignore si j'ai mérité une telle peine; mais je sais bien que je n'ai pas mérité une telle récompense. Permettez-moi, donc, messieurs, de m'oublier en vous répondant. Je ne suis rien dans la cause qui m'a fait condamner, et le sentiment même dont se sont inspirées vos paroles me dépasse de toute la hauteur de cette immense question de l'inviolabilité de la vie humaine qui trouble depuis si longtemps la conscience des législateurs. Oui, messieurs, tous ceux qui ont le voeu adressé n'y ont pu voir que ce double fait; un grand peuple tendant la main à une grande idée, la presse anglaise tendant la main à la presse française.

CHARLES HUGO."

QUESTION D'EGYPTE.

Le prince Callimachi, ambassadeur de la Porte Ottomane, a adressé aux journaux de Paris la lettre suivante sur la question d'Egypte, question qui menace encore une fois de troubler les bons rapports entre la France et l'Angleterre.

"Monsieur,

"La loyauté et la bonne foi avec lesquelles vous traitez toutes les questions me font espérer que vous accueillerez quelques observations que m'a inspirées votre article du 21 août sur l'affaire d'Egypte.

"Vous rendez justice à la sincérité de l'esprit réformateur du grand visir Réchid-Pacha; vous dites que le sultan Abdul-Medjid est un prince rempli d'intentions généreuses et dévoué aux progrès de la civilisation; vous rendez justice à mon souverain, et je vous en remercie.

"N'ayant en vue pour le moment que l'affaire d'Egypte, je ne veux pas discuter le point sur lequel vous différez d'avis avec Réchid-Pacha, celui d'opter entre la fédéralisation et une administration unitaire.

"Vous rappelez les paroles de Lord Palmerston en 1840, disant que le pacha d'Egypte, sauf l'hérédité, devrait être un pacha comme un autre, et vous pensez que les traités intervenus ont infirmé l'avis de lord Palmerston, et qu'aujourd'hui la Porte ne comprend plus bien la mesure des droits et des devoirs réciproques.

"Quels sont donc ces droits et ces devoirs? Lisons l'acte additionnel du 15 juillet 1840 signé à Londres:

"Le sultan accorde l'hérédité aux descendans de Mehémet Ali, c'est là seule obligation du sultan.

"Le pacha d'Egypte s'engage à appliquer à la province qu'il administre *toutes les lois de l'empire ottoman.*

"Le pacha d'Egypte percevra, au nom de Sa Hautesse et comme son délégué dans les provinces dont l'administration lui est confiée, les taxes et les impôts fixés par les lois; il pourvoira aux dépenses de l'administration; il paiera au trésor central un chiffre convenu d'avance; il entretiendra l'armée, qui fera partie des forces de l'empire ottoman.

"Voilà les devoirs du pacha d'Egypte.

"En quoi donc la Sublime Porte a-t-elle dépassé les limites de son droit suzerain? Elle veut qu'Abbas-Pacha, se conformant au tanzimat, en vigueur dans l'empire, respecte la propriété, l'honneur de ses administrés, qu'il laisse cesser la bastonnade, qu'il limite le temps du service militaire, etc., etc. Bref, la Porte demande l'application en Egypte des lois de l'empire, selon les stipulations du traité, et personne ne peut équivoquer sur l'évidence du droit de la Porte.

"La Sublime-Porte, nullement contraire aux chemins de fer, ne veut pourtant pas que l'administrateur héréditaire d'une de ses provinces prenne vis à vis d'une puissance étrangère des engagemens onéreux dont elle serait au bout du compte responsable. Si Abbas-Pacha, sans référer à son souverain, veut engager la fortune de la province qui lui est confiée, évidemment il rompt le pacte qui lui assure l'hérédité. S'il ne veut pas introduire les lois en vigueur dans l'empire, il renonce de lui-même aux avantages stipulés par les traités de 1840.

"Si l'Angleterre donnait raison à la conduite d'Abbas-Pacha dans les circonstances actuelles, elle méconnaîtrait les rapports que vous adressez au gouvernement de la république, celui de n'avoir pas été de la France, et ai votre collaborateur et ami M. Jourdan n'a pas éclairé, comme vous le souhaitez, dans sa brochure, la différence entre la parole de lord Palmerston de 1840 que nous avons citée et les traités intervenus, c'est que cette différence n'existe pas.

"Agréez, etc. PRINCE CALLIMACHI."

La démonstration des catholiques de Dublin a causé une vive irritation en Angleterre. Le gouvernement sera pressé d'appliquer la loi dans toute sa rigueur; mais nous croyons qu'il temporisera dans la certitude que la société à la tête de laquelle est placé un homme aussi violent que M. Cullen ne peut manquer de commettre des fautes qui lui feront perdre le peu de faveur dont elle jouit au début. Il convient d'ajouter que [illegible], par suite de l'émigration et de ce que [illegible] locales, l'Irlande est dans une situation matérielle qui la détourne des idées de révolte, quoique cette situation lui soit intolérable pour tout autre peuple. Il est bien entendu que nous ne parlons que des catholiques irlandais.

Les Anglais disent: Le temps c'est de l'argent; ils pourraient dire aussi bien, ce nous semble: L'argent pour nous, c'est la noblesse. Il résulte en effet, s'il faut en croire le *Times*, que l'aristocratie de naissance ne compte que pour 3 0/0 dans le chiffre des officiers de l'armée de ligne, et que dans les régimens les plus favorisés, la très grande majorité des grades appartient aux fils de riches manufacturiers, circonstance qui s'explique du reste par ce fait que les commissions se vendent fort cher. Les appointemens d'un officier ne produisent guère plus de 4 0/0 du prix de sa commission.

Correspondance particulière de l'Abeille.

PARIS, 25 AOUT 1851.

Le palais de cristal va voir peu de jours fermer ses portes et renvoyer vers tous les points du monde les merveilles industrielles qui se pressent encore dans son sein. Déjà les étrangers avides de nouveaux spectacles abandonnent Londres à sa monotonie attristée et s'élancent en foule vers Paris venant lui demander l'hospitalité et le plaisir. Et Paris les accueille. Et voilà la turbulence ville qui se refait jeune, insouciante et folle, oub[illegible] un moment, les malheurs du passé, les craintes du présent, et l'incertitude de l'avenir.—1852 arrive! Qu'importe. L'orage est loin encore. Paris met son habit de fête; amusons-nous et laissons à d'autres le soin d'entrevoir les sinistres présages. Il sera toujours temps de prendre le deuil s'il y a lieu. Parlons donc aujourd'hui des fêtes qui se préparent.

Des hommes haut placés dans la finance, l'industrie et les arts ont voulu profiter de l'affluence des étrangers attirés à Londres par l'exposition pour leur offrir, à Paris, une fête nationale dédiée à l'Industrie. Cette pensée a trouvé de l'écho et voilà que chacun a voulu y contribuer, qui de sa bourse, qui de son talent. Déjà les préparatifs s'avancent et bientôt la reine des villes déploiera toutes ses magnificences.

J'ai sous les yeux le programme de ces fêtes s'il tient ce qu'il promet ce sera merveilleux. Au nombre des spectacles annoncés se trouve la représentation d'un poème héroïque, grand ballet, en cinq actes, que Méry a écrit pour cette circonstance, et dont la musique a été confiée à MM. Louis Lacombe et Félicien David, deux compositeurs prenant rang parmi les sommités artistiques. Accueilli avec une grâce charmante par l'un de ces compositeurs, M. Louis Lacombe, j'ai pu, par faveur spéciale, assister à une séance préparatoire du grand ouvrage auquel il concourt. Avant la répétition musicale, Méry fut prié d'expliquer en peu de mots la donnée du ballet héroïque. La voici:

PROLOGUE.—Le 19me Siècle, découragé, fait entendre ses plaintes. Le Génie de l'histoire descend du haut des cieux pour le relever de l'abattement dans lequel il est tombé et l'engage à faire passer sous ses yeux les travaux accomplis par les Siècles ses prédécesseurs.

PREMIER ACTE—Civilisation de l'Egypte, véritable berceau des arts—Fête d'Isis et d'Osiris, etc.

DEUXIEME ACTE—Athènes, fêtes des Panathénées, le Parthénon, le temple de Diane, les ateliers de Praxitèles et de Phidias, etc.

TROISIEME ACTE—Rome Ancienne—Rome Moderne.

QUATRIEME ACTE—Paris au 19me siècle; le Panthéon; Notre Dame.

CINQUIEME ACTE—Les danses de chaque nation viennent une à une se fondre dans un immense ballet qui peut à bon droit représenter l'union des peuples.

Après nous avoir donné une idée du poème, Méry nous en lut le prologue qui fut accueilli par les artistes présens avec tout l'enthousiasme qu'il méritait. Attiré par la physionomie ouverte et l'air bienveillant de Méry, je mis de côté la réserve habituelle que vous me connaissez et m'adressant à M. Lacombe, je priai le musicien de me présenter au poète. L'accueil que me fit ce dernier fut tellement gracieux qu'il m'enhardit au point de lui demander une copie de son prologue pour l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, faveur qu'il m'accorda aussitôt avec une aménité charmante, en me faisant promettre, cependant, de ne point le laisser lire par personne à Paris. C'est donc une primeur littéraire que j'envoie à vos lecteurs, car ils gouteront avant Paris le prologue d'un ouvrage écrit expressément pour cette ville. Le voici:

PROLOGUE.

UNE SALLE DU 19EME SIECLE—SCENE I

L'HOMME DU 19EME SIECLE.

La moitié de ce siècle a passé comme un rêve
Et rien ne s'accomplit encor, rien ne s'achève!
Tout languit au chantier; toujours le monument
Doit grandir et toujours son architecte ment;
Aux premières lueurs du jour, quand je m'éveille
Je vois l'œuvre à peu près au niveau de la veille;
La parole stérile a tué l'action,
Et le siècle, oubliant sa noble mission,
N'a plus qu'un pas à faire, et l'autre moitié tombe
Ainsi que la première au néant de la tombe,
Sans nous laisser un ciel serein; sans avoir mis
Une pierre de plus au monument promis!
La guerre est toujours là devant nous, qui se lève
Prête à changer le soc de la charrue en glaive,
A fermer brusquement les portes des bazars,
Et du Temple, où la paix donne la vie aux arts!
Eh! Quoi! Les voyageurs qui traversent les ondes,
S'en vont, sur un vaisseau, visiter d'autres mondes;
Que leur passage soit serein ou désastreux
S'accordent tous pour vivre en bons frères entr'eux
Et timides, groupés dans la même coquille,
Ils forment en passant une seule famille!
Et qu'est-ce que la Terre? Un globe aérien
Rempli de passagers qui ne connaissent rien,
Qui ne sauront jamais, sur leur flottant domaine,
Le port ou dans leurs nuits la main de Dieu les (mène,
Quel rivage infernal ou divin devront
Surgir devant l'abîme où leurs yeux plongeront;
Eh bien! au lieu de faire avec un calme sage,
Uni et fraternel, le terrible passage,
Au lieu de l'accomplir, ce périlleux chemin,
Le sourire à la lèvre et la main dans la main,
Ils voyagent toujours en nourrissant dans l'âme
Des prétextes de guerre, et des haines de flamme!
A la moindre raison, déchirant sans pitié
Le pacte solennel que signa l'amitié,
Et comme si la mort, sur toutes les frontières,
N'engraissait pas assez l'herbe des cimetières,
Ces pèlerins d'une heure, ici bas, en passant,
Batailleurs éternels se nourrissent de sang!
Oh! tout espoir s'éteint! Car au siècle où nous (sommes
Ce ne sont pas les bras qui manquent, mais les (hommes;
Les travailleurs sont prêts, mais la truelle en main,
Ils se sont endormis sous l'arbre du chemin;
Tout l'œuvre est en ébauche, et sans finir sa tâche,
Le bucheron lassé laisse tomber la hache,
Descespérant d'abattre, aux deux flancs des vallons
Les chênes attendus pour des travaux si longs.
C'est fini.... de moi fut la dernière étincelle
Est morte.... mon esprit dans le doute chancelle
Et moi-même à ce jour, pour un lendemain,
Découragé, je tombe au milieu du chemin.
(*Il s'assied dans une attitude d'épuisement.*)

SCENE II.

LE GENIE DE L'HISTOIRE—L'HOMME.

LE GENIE:

Relève-toi!.... Je viens secourir ta faiblesse,
Et t'arracher du cœur ce doute qui te blesse,
Et faire rayonner dans tes yeux abattus
La flamme du génie et des mâles vertus.

L'HOMME.

Quel est ton nom?

LE GENIE.

Attends, tu le sauras, écoute
D'abord.... Qu'il t'a permis de t'arrêter en route
D'engloutir au néant un siècle tout entier,
De déserter enfin à midi ton chantier?

L'HOMME.

J'ai droit, j'ai fléchi, si Dieu fait un prodige
Je me relèverai....

LE GENIE.

Relève-toi, te dis-je
Et suis moi, car je veux exhumer à tes yeux
Tout ce qu'ont fait de grand tes siècles, tes aïeux,
Non dans l'Histoire écrite, où la lettre qui tue
Montre le piédestal et cache la statue,
Non dans un livre étroit, où le lecteur bénin
Voit passer un géant sous la forme d'un nain.
Mais tu verras sortir de leurs antiques fosses
L'Egypte avec ses rois, ses Dieux et ses colosses
Vivante et jeune, ayant sous ses mille cieux,
Les chantiers de l'artiste et les autels d'Isis,
Puis Athènes, [illegible] cette vive et fière
Bouche le bec du Croissant au sable du Pirée,
Minerve qu'elle que Minerve honora de son nom,
Celle que Phidias ceignit du Parthénon,
Comme Reine des Arts, quand il a bâti [illegible]
Sanctum sur sa lyre entendait son lit ivre
Puis Rome, avec ses Dieux, ses porches en arcade,
Ses monuments, scellée par le nouveau la croix,
Son Forum, beau jardin tout semé de portiques
Où dans l'ombre passaient les trompettes antiques,
Enfin son Vatican où le travail des arts
A su rendre aux chefs de la Rome des Césars
Homme découragé viens, relève la tête
La résurrection de tout ce monde est prête,
Le voile qui peut la déchirer te prie,
Viens, et quand tu verras quels travaux accomplis
Quels trésors de génie ont illustré ces âges,
Tu voudras reprendre encore un nom dans nos images,
Et ne donner aucun [illegible] à ces grands siècles....

L'HOMME, se levant.

Il est donc des combats qui rendent le courage,
Des rayons ranimant les fleurs après l'orage,
La force me revient à son de cette voix
Oui, viens le chemin, ces choses d'autrefois,
De mon esprit s'éclaire puisque tu me révèles,
Je te suivrai partout, montre moi ces merveilles,
Dont l'Histoire nous parle, et qu'on ne voit jamais,
C'est un livre ne peut en écrire à leurs sommets
Si tu me fais toucher du doigt, dans mon voyage,
Ces travaux de granit, ces reliefs d'un autre âge,
Si, par ton sceptre d'or, tu tires du néant,
Sur le Tibre et le Nil tout un peuple géant,
Ta terre du tombeau les œuvres immortelles
Qu'Athènes vit éclore aux mains de Praxitèles,
Avec leur auréole aux et tu me le rendras
Ces peuples entrés des ruines et grands,
Je sens qu'un doit revivre au souffle de ta mère
Que je retremperai sa force dans leurs flammes,
Et que je puis, avec ce noble souvenir,
D'un autre même passe faire mon avenir

M. Louis Lacombe, chargé de toute la partie lyrique de cet ouvrage, nous a fait entendre un hymne au soleil, un chœur d'esclaves, et une grande marche. Je crois pouvoir prédire un immense succès au jeune compositeur; son œuvre porte un cachet particulier qui saisit tout d'abord et impressionne fortement. Les mélodies sont franches, originales, souvent énergiques, toujours variées. Quant à la partie musicale du ballet confiée à M. Félicien David, je n'en puis rien dire car il n'a encore rien écrit à ce sujet.

Vous avez déjà reçu sans doute par le dernier steamer les noms des nouveaux artistes engagés par M. Davis, je n'ai rien à vous apprendre de nouveau à ce sujet. Le Directeur du Théâtre d'Orléans est toujours à la recherche d'un ténor qu'il ne trouve nulle part.

G F W.

Les Whigs du 8me District représentatif comprenant le 2me ward de la 3me municipalité, s'assembleront le lundi 22 courant, au café de Mme Caldwell, rue des Champs-Elysées, à 6 heures P. M., dans le but de nommer des délégués pour faire choix d'un candidat pour le 1er District Congressionnel, de deux sénateurs pour la paroisse d'Orléans, et de deux représentans à la prochaine Législature. L'assemblée devra aussi nommer des délégués, pour représenter le District au Comité Central de la paroisse.

Plusieurs Whigs.

CLUB INDEPENDANT DE FRERET No 1

1ERE MUNICIPALITE

Les membres de ce Club, et tous ceux qui sont en faveur de l'élection de notre candidat, s'assembleront à la salle du Club, encoignure Coch et Bourgogne, au café de Raphael, le lundi 22 du courant, à 7 heures P. M. Tous les clubs qui sont en faveur de James P. Freret sont invités à y assister.

CHARLES DANNAPLES, secrétaire.

INDEPENDENT FRERET CLUB.

5me DISTRICT—1re MUNICIPALITE.

Le Club s'assemblera lundi prochain 22 septembre, à 7 heures du soir, au café de Frank Altman, encoignure Orléans et Marais, pour affaires importantes. La plus grande ponctualité est requise.

LOUIS COURCELLE, Jr., Président.
JOHN McLELLAND, Secrétaire.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS ALFRED DUCROS, recorder de la paroisse de St-Bernard, comme candidat à la place de Représentant au Congrès, pour le 1er District Congressionnel, sujet à la décision de la Convention whig qui doit se réunir le 22 de ce mois.

Un grand nombre d'électeurs.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ de rappeler à lui le F∴ D∴ PIERRE GALLES, décédé hier à 3 heures A. M. à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, natif de Nice, Italie.

Les membres de la R∴ L∴ la Persévérance No. 4, ainsi que tous les FF∴ de la juridiction sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Son corps est exposé au local de la Loge la Persévérance No 4, à l'encoignure des rues Dumaine et Ste-Claude.

Par ordre du Ven∴ F∴ Meilleur.
CHS CALONGNE,
22sept Secrétaire pro. tem.

N∴ N∴ D∴ N∴ N∴
S∴ N∴ T∴ D∴ G∴
A∴ N∴ D∴ L∴ T∴ S∴ E∴ J∴ T∴

Il a plu au Sup∴ Gr∴ Mtre∴ de l'Un∴ d'appeler à lui notre R∴ F∴ PIERRE GALLES, Mbre∴ du Campt∴ des SS∴—Chev∴ Temp∴. Les amis individuels No 1, décédé hier matin à 3 heures. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Son corps est exposé au local de la R∴ L∴ La Persévérance No 4.

Les SS∴ Chev∴ Temp∴ du Campt∴ de Jacques de Molay No 2 ainsi que tous les SS∴ Chev∴ de cet Ort∴ sont invités à y assister.

Par ordre du Grd∴ Comndr. J. H. Holland.
M. MEILLEUR,
22 sept Recorder Pro Temp

ASSOCIATION LOUISIANAISE DES VETERANS de 1814 & 1815.

Vous êtes respectueusement invités de rendre les honneurs funèbres à notre Camarade d'armes, PIERRE GALLES, décédé hier à 3 heures du matin. Le convoi partira aujourd'hui à 4 heures de l'après midi, du coin des rues St. Claude et Dumaine.

Par ordre du Président,
ANTHONY FERNANDEZ,
Secrétaire.

Bottes, Souliers et Chapeaux.

LE soussigné a maintenant en magasin, reçus par les derniers arrivages:
500 caisses brodequins Russett, des trois qualités;
900 do en veau, cousus et chevillés,
100 do veau marin et chevreau;
500 do bottes veau et veau marin;
300 do do fortes pour la boue;
100 do do cuirs à grain pour l'eau;
500 do souliers pour hommes, femmes, enfants,
100 do chapeaux soie et castor;
100 do en laine et fourrure.
Le tout marchandises fraîches, qui seront vendues à des conditions libérales par
JOHN M. GOULD & CO,
11sept—30 8, Magasins

ISAAC HOBBS, de Boston; ROST. S. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu S. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers.

5juil—3m

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI SOIR, 20 SEPTEMBRE 1851.

Le coton a été en bonne demande aujourd'hui; 1,200 balles ont changé de mains aux anciens prix, savoir: 8¼ @ 8⅜ c. la liv. de middling @ bon middling.

Il ne s'est vendu dans les sucres et mélasses que des lots en détail, aux anciens prix.

Le marché aux farines est languissant; il ne s'est vendu aujourd'hui que quelques petits lots. Environ 2,000 sacs de maïs se sont vendus à 49 et 58 cts le boisseau.

Il ne s'est rien fait d'important dans les provisions. Le mess porc se détaille à $16 50. Un lot de 300 barillets de graisse s'est vendu à 12 cts la livre.

Nous avons remarqué quelques petites ventes de whiskey à 19½ cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change commande comme par le passé. Sterling, 110 @ 111—Paris, 5 fr 15 @ 5fr 05—Traites sur New York, à 60 jours, 1¾ @ 2⅜ pour cent d'escompte—Checks, 1 @ 1¼ pour cent de prime.

Il ne s'est rien fait dans le fret.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de CONSTABLE de la Troisième justice de Paix.

AVIS D'ENCAN.

La vente de divers articles reçus par le navire Claiborne, de Marseille, aura lieu ce matin à 10 heures [illegible]. Pour les détails, voir l'avis aux annonces d'encan.

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Pensionnat et Externat.

272, rue du Camp.

Sous la direction de Mme MACAULEY.

CETTE institution est sous la surveillance personnelle de Mme MACAULEY. Les hautes classes de littérature, science et haute philosophie, sont professées par M. MACAULEY. Un personnel de professeurs recommandables par leurs connaissances, est chargé de l'enseignement des langues française, espagnole et italienne, la musique, piano, harpe, guitare et musique vocale sont sous la direction d'artistes de premier mérite, ainsi que la danse et le dessin.

Il y a en ce moment huit professeurs attachés à l'établissement, et les directeurs s'efforceront de rendre chaque jour de plus en plus cette maison d'éducation telle que les parens peuvent le désirer pour leurs filles. Ils n'épargneront rien pour inspirer à leurs élèves des sentimens de pure morale, et leur inculquer de bonnes manières sans négliger pour cela le développement de leur intelligence, afin de les rendre plus tard utiles à la société.

Les jeunes personnes de la campagne, admises en qualité de pensionnaires, seront traitées par les directeurs du plutôt comme leurs propres enfans que comme leurs élèves.

L'institution possède une excellente bibliothèque choisie dans le but d'intéresser les élèves et de leur donner le goût des connaissances générales. Les élèves des classes supérieures seront initiées aux mouvemens progressifs de la littérature et de la science, et auront à leur disposition des ouvrages et des journaux de l'époque. Elles se [illegible] ainsi à méditer sur leurs lectures et à exercer leur jugement.

Un rapport mensuel mentionnant les progrès et la conduite des élèves sera adressé aux parents.

Une classe de latin et un cours de géographie comprenant l'usage des globes seront formés le [illegible].

On peut s'adresser, pour obtenir les renseignements [illegible], aux personnes qui ont [illegible] dans cette institution depuis plusieurs années. Pour plus amples informations voir le prospectus, que l'on peut se procurer en s'adressant au docteur Macauley ou à Mme Macauley. 22 sep

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. A. P. NOBLAN est chargé de me procuration [illegible] tous articles pardevant M. Achille Chiapella, notaire public.
Nouvelle Orléans, le 20 septembre 1851.
22 sep—3 J. B. BELLOCQ.

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—[illegible] caisses en cours d'arrivée [illegible] F. & Perkins, Eliza [illegible] Kentucky, Levi Woodbury, et des cargaisons [illegible] et Ashur [illegible], à vendre par
ISAAC HOBBS & Co,
Successeurs de S. G. HOBBS,
22 sept 12, rue de la Douane

A VENDRE pour cause de départ—Un café [illegible] au coin des rues Orleans et [illegible] [illegible]. Pour après s'adresser à
J. COLLET.

ON a besoin d'un marin [illegible], ayant de bonnes recommandations. S'adresser à
LOREILLE & Co,
22 sept Encoignure Royale et Douane

A LOUER—Deux magasins avec bureau en briques, Nos. [illegible] rue [illegible], ayant un passage commun derrière, à avoir le [illegible] novembre prochain ou plus tôt, ou [illegible] et un emplacement pour un [illegible] magasin de vins et liqueurs en gros. [illegible] à bon compte les [illegible]. S'adresser à B & A POUTZ,
[illegible], rue Bourbon

SUCRE—1,000 caisses sucre Havane, brun, jaune et blanc, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
[illegible] Vieille Levée

SUCRE raffiné de Stuart—En pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & CO,
[illegible] Vieille Levée

TABAC DE VUELTA ET DE CUBE—Pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
S DE VISSER & Co,
[illegible] Vieille Levée

EN magasin, et à vendre par les soussignés:
[illegible] barriques de vin rouge bon ordinaire 1849;
[illegible] do do do do
[illegible] do do de St Rose, &c, vieux
[illegible] do de Beauvais
[illegible] do do de cargaux supérieur
[illegible] paniers Champagne en 1/2 et 1/4 bouteilles de la marque de Bouzy, Ferrier Bressd, Sparta
[illegible] paniers Absinthe extra-fine
[illegible] caisses de Marasquin, 50 do guignolet
[illegible] do de Ratafia, [illegible] do Curaçao,
[illegible] do de liqueurs assorties
[illegible] do de vin de Muscat
[illegible] bouteilles Champignons, 300 do truffes
[illegible] do petits pois, 25 do asperges
[illegible] do en 1/2 et 1/4 de pâtes de foie
[illegible] douzaines cornichons anglais assortis
[illegible] do pâté d'Anchois, [illegible] do sauce anglaise
[illegible] do moutarde anglaise
[illegible] caisses d'olives, cap &c, cornichons, &c
[illegible] do de thon, sardines à l'huile, [illegible]
Un grand assortiment de produits [illegible]
DUNTZE & [illegible]
22 sept—3m [illegible] rue [illegible]

P. LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre à vendre:
[illegible] quarts vin Porto reçu [illegible]
[illegible] quarts de madère de F. Grousset,
[illegible] barriques vin rouge ordinaire Bordeaux,
[illegible] barils de vieux whiskey,
[illegible] vases en bronze de Médicis 22sept

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, 200 quarts Porto à la couronne, de St Roig
P. LONGIS,
22 sept 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Minesota, venant du Havre—30 paniers champagne, à vendre par
22 sept P. LONGIS, 47, Vieille Levée

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane:
12,000 cigares regalias "Diaz, Campbell & Co;
10,000 do do Pistolnad
10,000 do ¼ do do
20,000 do do Curiosidad
25,000 do do Shakespeare
10,000 do do Favorita
10,000 do do Fortuna
A vendre par
DELVAILLE & MORENO,
20 sept 34, Vieille Levée

GRAVURES—1500 gravures assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.
Les soussignés se chargent aussi de les faire encadrer partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

POELES & CUISINES—130 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.
On se charge de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

TOLE—250 paquets de tôle des marques de R O & CO, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

LAMPES, CANDELABRES & PORTE BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles ci-dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des marques Cabanas, Figaro, Cabargas, Partagas, l'Iguez, Conill, Larranaga et autres toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
20 sep 28, Commune

TABAC en feuille,—300 balles véritable Vuelta de Abajo pour capes et tripes;
15 balles dito Tabasco, del Corral, à vendre par
Fco PUIG Y PUIG,
20 sep 28, Commune

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane,
36,600 cigares, tels que: Regalias, Panatelas, Londres, etc, de la manufacture de Conill, à vendre par LABORDE & XIQUES,
20 sept No3, rue Front Levée

SUCRE de la Havane supérieur—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
20 sept 3, Front Levée

VEAUX VERNIS—30 douzaines veaux vernis, en débarquement du navire Minesota, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
20sept 30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—900 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
20sept 30, Vieille Levée

SULPHATE DE CHAUX—Nous sommes prêts à entrer en contrat pour délivrer n'importe quelle quantité de cet article après le 20 octobre. Elle est fraîchement faite et dans toute sa force. CONVERSE & Co,
19 sept—2m 97, rue Tchoupitoulas

PEAUX DE VEAU FRANÇAISES—180 douzaines supérieures à vendre par
R. B. SYKES,
18 sept—12 51, rue des Magasins

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille:
100 caisses olives verdales;
80 do do amelinas;
25 do capres;
50 do cornichons;
30 do anchois;
25 do do à l'huile;
50 do olives farcies;
150 paniers huile James Plagniol;
60 do do 1/2 bouteilles, à vendre par
PERDUS FRERES,
18sept 247 & 249, Royale, coin Dumaine

Bureaux à louer à bas prix.

TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés.
1sept—3m et HOGAN & TURNAUD.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES—

Steamship Louisiana, Forbes, pr Galveston.
Brick Aquila, Nordstrom, pr Bordeaux
Arm da, Rose, pr Bordeaux
Goelette Patsaliga, Milligan, pr Pensacola.

—ARRIVES SAMEDI—

Steamship Empire City, Tanner, de New York.
Navire Lone star, Boutelle, de Philadelphie.
Barque Margaret, Wood, de Baltimore.
Goelette Two Friends, Dicey, de Chagres.
Concepcion Bravo, de Tecolote.
Martha, Webber de Pensacola.

—MEMORANDA.—

New York, 12 septembre — Arrivés, navire Hermann, Skinner, de la Nouvelle-Orleans; 13 do, navire Devonshire, Strickland do, brick Venus, Gardner, do.

Boston, 11 septembre — Arrivé, goélette J. Q. Adams, de la Nlle Orléans; 12 do, expédié, navire John Cumming, Dwight, do.

Havane, 17 septembre—En chargement, brick Mary Elizabeth, McConnell, pour la Nouvelle-Orléans.

Liverpool, 30 août—Arrivé, Marathon, Reeves, de la Nlle Orléans; expédié, Eden Maria, Whitmore, do, John Toole, Hughes, do.

En chargement à Liverpool, Charles Saunders, Spencer, pour la Nlle-Orléans.

Belfast, 29 août—Arrivé, Syrian, Mason, de la Nlle Orléans.

Hull, 29 août—Expédié, Tamarac, Patching, pour la Nlle Orléans.

Bremerhaven, 23 août—Johann Schmidt, Warek, de la Nlle Orléans.

Cronstadt, 16 août—Arrivé, Europa, Wieting, de la Nlle Orléans.

Marseille, 25 août—Arrivé, Cesare, Gandolfo, de la Nlle-Orléans.

Barcelonne, 12 août—Arrivés, San Miguel, Vantara, de la Nlle-Orléans; 13 do, Ninfa, Carros, do.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia se reunirá en asamblea general en su sala de armas sita en la calle de Sn Felipe, No 16, entre las de Levée y Condé, el jueves, 25 del corriente, á las 6 de la tarde en punto, para tratar de asuntos interesantes al arreglo de dicho cuerpo.

Se suplica á todos los miembros, tanto activos como honorarios, sean exactos á la hora indicada.

De orden del capitan,
JUAN BANGO, Sargento 1o.
Nueva-Orleans, setiembre 17 de 1851.

☞ Le navire CLAIBORNE, capitaine Warbain, venant de Marseille, est en déchargement vis à vis la rue des Ursulines. Toutes les marchandises dont les permis ne seraient pas pris dans les cinq jours, seront envoyées aux magasins publics pour compte du consignataire
17 sept DOMINIQUE LANATA.

AVIS.

PERDU ou égaré, un billet souscrit à la date du 31 décembre 1845 par Célestin Gabaret, pour la somme de cent piastres, payable à neuf mois de date à l'ordre et endossé par Charles Didion, assuré par hypothèque, par acte du 31 décembre 1845 au rapport de Theod. F. Théodore, alors notaire. Avis est donné que le paiement dudit billet a été arrêté.
Nouvelle-Orléans le 19 septembre 1851
Signé: PIERRE ABRAHAM.
20sept—1f

LE PHARE DE NEW-YORK
ET
L'ILLUSTRATION DE PARIS.

LES conditions d'abonnement à ces deux publications restent fixées comme suit:

POUR LE PHARE.

Journal français paraissant à New-York tous les samedis par livraisons de 16 pages:
Un an.......frais de port compris......$3 00
Six mois.......Do..........2 40

POUR L'ILLUSTRATION.

Par numéros hebdomadaires, reçus régulièrement par chaque steamer de la ligne Cunard,
Un an..........$9 00
Six mois..........5 00
Frais de port depuis New York, au choix par la poste ou par exprès à la charge des abonnés.
Un numéro seul..........25 cents.

Les souscripteurs au Phare par faveur spéciale, ne paieront pour les deux journaux que:
Un an..........$10 00
Six mois..........6 00

Le soussigné reçoit aussi [illegible] pour tout autre publication qui lui sera faite, soit de [illegible], soit de collection [illegible]
15 sept—30f A. FAYA, 56, rue de Chartres

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,

de 6,725,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM. A. VON ROTHSCHILD & Sons, de Francfort sur M. Les lots [illegible] gagnés:
[illegible]
Le prochain tirage aura lieu positivement le 1er décembre 1851.
Le prix de [illegible] 5 piastres [illegible] 25 piastres
[illegible]
Les primes [illegible] Chaque [illegible] en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle-Orléans.
S'adresser immédiatement à MOSIZ STIEBEL Sons, banquiers et marchands, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Suebel & Co, marchands, 24, Nicholas Lane, Lombard Street, Londres.
P. S.—Les remises qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur, ou s'il le préfère on lui donnera des inscriptions pour le prochain tirage.
N. B.—L'argent et les ordres seront reçus au bureau de l'Abeille. 15 août—3 peau [illegible]

A LOUER—La maison haute en briques, No. 167, rue Condé. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser au bureau à
LABORDE & XIQUES,
19sept 3, Front Levée

Maisons et Magasins à louer.

Le magasin à 4 étages, situé No 4, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.

Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c., convenables pour une grande famille. Possession sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec [illegible], rue de l'Esplanade près Condé.
S'adresser à EDWARD BARNETT,
16sept—1f 21, rue Conti.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin parfaitement situé et très convenable pour une grocerie à l'encoignure Bourbon et Douane. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.
S'adresser rue Bourbon, No 47, ou au magasin de la Douane No 6, rue de l'Hôpital. 17sept—10t

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Liverpool, Boston, New-York et Philadelphie, leur assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE, se composant des articles suivans, qu'ils offrent à des prix excessivement bas, savoir:
Coton blanc et écru 3/4 7/8 4/4 5/4 6/4 10/4 12/4
Coton blanc et écru croisé
Indienne anglaise et américaine, bon teint, à carreaux et à raies, siamoise, denims, colonnade française, anglaise et américaine, coutil et gingas à matelas, toile d'Irlande, toile de Paris, Bretagne, toile Cretonne pour draps, toile écossaise 4/4 6/4 10/4 12/4 14/4
Nappes et serviettes damassées dito en toile avec liteaux en couleur, œuvre en œil de perdrix, ouvré de Russie, œuvre d'Ecosse, casimirs, mérinos noirs et de couleurs, alpaga broché et unie, noire et en couleur, flanelle blanche, rouge, verte et jaune, bas et chaussettes en laine, coton et soie pour grandes personnes et enfans, &c. &c. &c.
RILLIEUX & REGGIO,
20sept 239, Bourbon.

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—592 colis en débarquement des navires Forest Prince, Venice, Levy Woodbury & Kentucky. Aussi, 2000 caisses en magasin, formant un assortiment complet pour le commerce de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales. Une attention toute particulière sera portée aux ordres qui seront reçus des habitations.
G W DUNBAR,
16sept 5, rue des Magasins

ON demande pour accompagner une famille allant en France, une domestique capable de soigner un jeune enfant. La préférence sera accordée à une personne qui voudrait profiter de cette occasion pour retourner en France promptement et sans frais, car le voyage doit s'accomplir d'ici à New York et de New York au Havre par la voie des steamships. S'adresser rue St Louis, No 22. 1sept

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.

RUE ST CHARLES, No. 22.
4sept—1an.

EN déchargement du navire Claiborne, de Marseille:
50 barriques vin Bergasse, à vendre par
17 sep NADAUD DU TREIL

EN déchargement du navire Lyman, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par
17 sep NADAUD DU TREIL

CAFE—100 sacs prime Havane
CIGARES—Cabanas, Judio Errante, Magnifique Dolores;
CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2me qualité, en magasin, et à vendre par
JOSEPH MITCHEL,
17sept 36, Poydras

VINS FINS—2 barriques vin Jurine Pauline (de l'année 1846,
2 barriques vin Verrière Margaux 1847,
4 do do Pique Caillaud 1846,
4 do do Talence 1846,
25 caisses grand vin de Lascombes Margaux 1847,
50 do vin Talence 1846,
25 do de Pique Caillaud 1846,
En débarquement du navire Lyman de Bordeaux, et à vendre par NOEL & GUIRAUD,
16 sept 103, rue Royale.

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
60 demi barriques vin rouge 1846, à vendre par
PAUL LACROIX,
16sept 13, Toulouse.

ATTENDU par le navire Miltiades, venant de Bordeaux:
10 caisses fraises, marques Duffies;
6 do framboises, do;
3 do truffes, do;
10 do petits pois do;
8 do champignons, do;
10 ½ do sardines, do;
10 ½ do do do;
2 ½ do do do, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
16 sep 30 1/2 rue Poydras

TABAC EN FEUILLE de la Havane — 67 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick F. Boulé, de la Havane, à vendre par
D. BORNIO, Jr.,
15 sept 34 Gravier

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick F. Boulé, à vendre par D. BORNIO Jr.,
15 sept 34, rue Gravier

DE LA HAVANE—[illegible] de toutes qualités, en débarquement [illegible] du brick Union, de la Havane [illegible]
D. BORNIO Jr.,
34, rue Gravier

[illegible] à vendre par
D. BORNIO

Compagnie d'assurances de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, le 16 septembre 1851.

LES directeurs de cette compagnie ont aujourd'hui déclaré un dividende de quinze pour cent payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux.
17 sept—st J. TUYES, Secrétaire.

Linges faits pour Enfans et Jeunes gens.

UN grand assortiment complet de linges faits d'hiver, pour les enfants de tout âge.
A vendre au dessus du magasin de chapeaux de D'ARCY, encoignure Chartres et Canal.
17sept—5f

GROCERIE A VENDRE.

LE soussigné offre en vente son [illegible] sa grocerie en gros, situé Front Levée No 5, entre Douane et Bienville. Son exploitation remplit chaque jour de tenir [illegible] courtage de coton.

[illegible] depuis le 1er novembre [illegible] fait beaucoup d'affaires [illegible] malgré les grandes dépenses [illegible] de fondation d'une nouvelle maison.

Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.

Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétens dans ce genre d'affaires, dont l'un est très bon vendeur, achèteraient la moitié d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville, et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.

Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et où l'on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.
E. JOHNS,
5, Front Levée, entre Douane et Bienville.
15 sept—1sem

C. YALE Jr & Co.

27, RUE DES MAGASINS, 27,

MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES,

SOIERIES ASSORTIES,
ARTICLES DE MODES,
Dentelles, Broderies
Chapeaux de paille, Gants,
Rubans, Bas, Franges,
Plumes, Passementeries
Fleurs artificielles,

Le tout reçu par les derniers arrivages et formant un superbe assortiment [illegible] appellent l'attention des marchands de [illegible] et de la campagne. [illegible]
No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Commune. [illegible]

Successeur de John W. Walsh.

LES personnes [illegible] des abattoirs contre la [illegible] de feu John W. Walsh, sont priées de [illegible] aux soussignés, ceux, leurs [illegible] de la [illegible] à jours qui suivront la première publication de cet avis.
F. CAZENAVE,
BERNARD SOULIE,
15 sep—10 et rue Bienville

ON demande à acheter un bon cuisinier ou cuisinière. S'adresser au No 43, rue Bourbon.
10 sep—10f

LE DOCTEUR ROUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

A VENDRE—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
62 caisses de [illegible], truffes au jus de Périgord, [illegible]
10 caisses de [illegible], truffes au jus de Bordeaux, [illegible]
300 demi boîtes petits pois accommodés de [illegible]
4 caisses [illegible] lamproies, pâtés, champignons, cèpes, &c., à vendre par
[illegible] & Co, L'encoignure
15 sept Royale et Douane

EN débarquement du navire Claiborne, attendu de Marseille — 240 quarts vin Porto doux à la couronne de McKeig.
P. LONGIS,
15sept 47, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille, 100 barriques vin rouge, de côte, à vendre par RICHARD ALDIGE & Co,
15 sept—6 35, Chartres, au 1er

A VENDRE—La nouvelle et magnifique installation de CAFE, consistant en glaces, pendules, etc. [illegible]
[illegible] 15sept—15

A LOUER—[illegible] maison [illegible] [illegible] conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux No 137. 15sept—1f

BOTTES, souliers et chapeaux—121 caisses reçues par le navire Prince Forest. Aussi un grand assortiment en magasin, à vendre par
ISAAC HOBBS & Co,
Successeurs de S G Hobbs,
15 sept 12, Douane

C. GODIN,

LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,

RUE DE CHARTRES, 133.

A L'HONNEUR de prévenir Mrs les médecins qu'il a reçu les journaux suivans auxquels ils peuvent s'abonner:
[illegible] annuel $3 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
[illegible] genres. 15 sept

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

DIP[illegible]—[illegible] en terre, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—12 barils extra mess et prime, à l'inspection, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PORC—[illegible] barils porc mess et prime, à l'inspection, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

FARINE SUPERFINE—250 barils farine, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

A VENDRE à l'arrivée du navire Auguste Ansphe, attendu de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge Chateau St. Denis;
[illegible] do do
CAVELIER & MAXENT,
15 sept 100, rue Royale

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
8 barils eau de vie de Bordeaux,
8 do [illegible] 1/4 et 1/8 cognac [illegible], marque Croissant,
25 do 1/4 et 1/8 cognac, 1850, Pinet, Castillon & Co,
10 do 1/4 et 1/8 cognac du [illegible] très vieux, à vendre par THOMAS PINET & Co,
15sept 29, rue Conti

BOTTES, souliers et Chapeaux—210 caisses en débarquement du steamship Winfield Scott, des navires Princeton, Hamilton, Bennington et Anna, à vendre par ISAAC HOBBS & Co,
5 sep successeurs de S G Hobbs, 12 Douane

Marchandises d'Automne.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de Boston, New-York et Philadelphie, les marchandises suivantes, savoir:
Coton écru 3/4, 7/8, 4/4 et 6/4,
Do blanc 7/8, 4/4 et 12/4,
Do Lowell 7/8 et 4/4,
Do do croisé 7/8,
Do blanc croisé 3/4,
Mol ton blanc et écru,
Cotonnades pour matelas,
Do fil do do,
Indienne Merimack bleu et couleur,
Do Cochico et Philip Allen,
Bonnets à petits carreaux,
Cotonnade Log Cabin et Camlet jeans,
Do nouveau genre,
Tartan bleu et rouge,
Coton fontaine et à carreaux,
Do noir,
Flanelles blanches 3/4, 7/8 et 4/4,
Do rouges,
Do bleue, jaune, verte, unie et croisée,
Kerseys, linseys, etc.,
Qu'ils vendront à très bas prix.
H. DE GOER & RIFFLARD,
17 sept 21, rue Magasins.

COUVERTURES GRANIER, de Montpellier,
Couvertures de 3 points blanches,
Do do roses,
Do do bleues,
Do do rouges.
Aussi quelques balles de couvertures de lit, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
17 sept 21 rue Magasins.

EN débarquement du navire Minesota, du Havre:
1 caisse dentelle soie;
2 do mousseline laine noire et couleur;
2 do cachemire d'Ecosse couleurs assorties;
1 do alepine,
1 do gants soie et cachemire pour dames et hommes;
2 do bretelles pour enfans,
2 do chaussettes fantaisie pour enfans;
1 do do écrus pour hommes;
2 do affiches Nos 1 à 5;
5 do mouchoirs piles,
7 balles cotonnade française,
7 caisses lustres fil et coton.
Aussi quelques caisses de tissus doubles, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD,
17 sep 21 rue des Magasins

EN débarquement du navire Horizon, de Liverpool:
2 caisses drap bleu;
1 do piqué couleur pour gilet;
1 do do blanc do;
10 do velours cotons et imprimés;
2 do lasting noir convenable pour cordonnier;
4 do Guernsey Frock;
4 do bonnets laine, écossais,
2 balles chaussettes laine pour nègres;
2 caisses alpaca en couleur, broché;
2 do chemises mérinos pour hommes;
1 do do do dames;
200 douzaines fil à coudre de Carter, convenable pour tailleurs, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
17 sep 21 rue des Magasins

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses récemment reçues par le navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par
Fco DE FUENTES & CO,
13sept 21, Vieille Levée

VINS—En débarquement de la barque Hanna, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge St-Christophe;
25 caisses de 12 bouteilles chacune vin rouge Chateau Latour,
200 caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge St. Estèphe, à vendre par X LAMBERT,
12 sep—2s 64 rue Magasins

PAPIER POUR CIGARETTES—5 caisses de différentes marques, telles que Figaro, Guacamoya, à vendre par D. BORNIO,
12sept 34, rue Gravier

$10 de Récompense.

PARTIE marronne le 30 au soir, la mulâtresse MARGUERITE, âgée d'environ 25 à 30 ans, de taille moyenne, parlant créole et anglais. [illegible] n'ayant [illegible] qu'une [illegible] à la machine supérieure. [illegible] Julia, âgée de sept ans, parlant anglais et français, ayant les cheveux [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez [illegible], No 148, rue Conti.

$20 de Récompense.

PARTIE marronne vendredi soir, la négresse ARABELLA, âgée de 34 à 35 ans, et ses deux filles, Milly, âgée de 12 ans et Mary, âgée de 10 ans, parlant français et anglais. La récompense sera donnée à celui qui les ramènera chez M.
J. B. DUPEIRE,
18 sept 10, rue des Ursulines.

Rue Royale, No 132
AU-DESSOUS DE L'HOTEL [illegible]

REOUVERTURE

A. BERNANDEZ, avantageusement connu [illegible], ayant constamment en magasin un assortiment complet de cigares [illegible] des meilleures marques, informe [illegible] public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin, où, comme par le passé, on trouvera toujours de beaux et bons cigares.
Il ose espérer que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage.
15sept

MAGASIN DE TAPIS.

No 23, rue de Chartres

NOUS recevons directement des manufactures de l'Angleterre et du Nord un assortiment très grand et choisi avec soin de [illegible] tapis, taquerie de velours et de Bruxelles.
Tapis de Bruxelles, à trois fils, à [illegible], très tapis de Venise, de Bruxelles, et tapis pour escaliers, baize flourie et à la damassée pour dessus de table, transparens pour fenêtres, toile cirée, couvertures de table et de piano, tapis de chenille, nattes, [illegible] toile cirée pour meubles, natte blanche et à carreaux, tapis de porte de toute espèce, etc.
Toile cirée pour planchers de largeurs diverses depuis trois jusqu'à vingt-quatre pieds, des fabricants les plus en réputation, etc.
Nous offrons le tout à des prix qui peuvent se comparer avantageusement avec ceux des mêmes articles dans les marchés du Nord. En gros et en détail pour argent et comptant, ou pour des billets à satisfaction. A. BROUSSEAU & CO.
1er sept—1an

LYCEE FRANKLIN,

Rue Royale, encoignure Hôpital.

CE Lycée est sous le contrôle des professeurs: M. Perry Anchmuty, (A. M. L. L. B.) Prof. d'Anglais et de Mathématiques, Pierre Le Rougon Jr., A. [illegible] Prof. de Français, de Grec et de Latin.
Bureau [illegible]
MM. Angel Lanao, B. A., professeur d'Espagnol. Charles Edmond (A. M.), principal de l'école primaire.
Jules Le Beaupré (B. A.), vice principal de l'école primaire.
D. Canova, professeur de dessin.
L. Carrière, professeur de musique.

Conditions:
Elèves internes........$35 par mois.
Demi pensionnaires........15
Elèves externes........6, 8, 10, selon la classe.
1s sep—1an

GRAINES DE SAISON.

BACHELIER,

Marchand grainier, horticulteur, Botaniste, Rue des [illegible], entre Vieille Levée et Condé,

VIENT de recevoir d'Europe et du Nord un assortiment de graines potagères, fleurs, &c. Chou d'York Mâche [illegible]
Do [illegible] de bœuf gros, Laitues diverses,
do [illegible] Persil commun,
do Milan des vertus gros, Oignon jaune,
do do pied court hatif, [illegible]
do Bruxelles, [illegible]
do fleur brocoli premier choix,
Betterave rouge [illegible],
Carotte rouge [illegible], Radis rouge rond,
do do courte hative, [illegible]
Cerfeuil, [illegible]
Chicorée [illegible], Epinards de Flandre,
Escarolle, Moutarde noire,
Navet blanc, plat hatif,
do do do à collet rouge,
Oseille des jardins à larges feuilles,
Artichaut gros, vert de Laon,
Salsifis noir, fleurs annuelles, bisannuelles et vivaces, etc. etc., les plus remarquables.
Les envois vont se succéder au fur et à mesure des récoltes. Il fera tout son possible pour faciliter les personnes qui n'ont pas l'expérience de la culture des fleurs; les graines de fleurs et autres seront toujours nouvelles, ainsi que toutes autres graines [illegible] par les demandes d'[illegible] les amateurs feront bien de s'en pourvoir à l'avance.
Invite messieurs les habitans jardiniers [illegible] de faire l'essai de ces graines; il sera toujours convaincu qu'il est impossible de trouver mieux que chez lui, tant pour les espèces franches que pour la parfaite levée. 1[illegible]

Boulangerie, Maisons, etc, à Louer.

LA maison spacieuse et commode connue sous le nom de Boulangerie de la rue St John, [illegible] St John, entre Gravier et Perdido, a été réparée à neuf et mise en très bon état, [illegible] à louer. Les bâtiments [illegible] 5 fours, une machine de [illegible] deux chevaux, magasin à farine, une écurie pour 12 chevaux, une maison double à étage avec cuisine et chambres de domestiques, et un grand hangar, convenable [illegible] d'une maison [illegible] [illegible] pour un séparément à volonté. Pour les conditions, s'adresser à [illegible] encoignure Canal et Camp, ou à J. K. [illegible] 1sept—1

P. & E. REILLY & CO

Encoignure Royale et Canal.

VIENNENT de recevoir par steamer et arrivage de New York un assortiment de MARCHANDISES D'automne et de saison, composé en partie de:
Indiennes nouvelles pour Dames.
Do do Enfans.
Mousselines de laine unies et fraisées,
Cachemire d'Ecosse do do,
Draps de flanes pour manteaux et paletots
Tartans et cachemire Ecossais, haute nouveauté,
Damas de soie pour rideaux,
Damas tout laine do,
Gros de Naple unis et façonnés,
Châles laine, [illegible]
Broderies de tous genres,
Manteaux, paletots, [illegible]
Gants de peau [illegible]
—AUSSI—
Une belle [illegible] [illegible]
[illegible], &c. [illegible]

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,
NOTAIRES publics, ont transporté leurs bureaux No 44 de la rue du Camp. [illegible]

CHARBON.

LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-[illegible] 161, entre Bourgogne et Dauphine, a [illegible] en main un assortiment de [illegible], qu'il offre à vendre aux [illegible] prix du marché. Les ordres pourront être [illegible] chez L. Colmey, No 5, Front Levée, et chez J. Carr, [illegible] [illegible]
W. A. HAYDON

[illegible]

UN [illegible] pour charbon [illegible]
M J [illegible]
3 sept—1f

EN débarquement du navire Minesota, venant du Havre, à vendre par les soussignés:
[illegible] caisses pâtés truffés en demi et quarts boîtes
2 do truffes en demi boîtes et bouteilles;
2 do champignons
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA
1sept 30 1/2 rue Poydras

Chaudières à Sucre du Tennessee [illegible] *Embouchures de Fourneaux.*

LES soussignés, agents pour la vente des produits de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre et d'embouchures, toutes de la plus épaisse [illegible] qu'ils offrent en vente aux plus bas prix du marché. TRESTLEY & BEIN
1sept

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Hansa, arrivé de Bordeaux, septembre:
150 grandes boîtes petits pois au naturel, [illegible] nouvelle récolte, 1er choix,
400 do [illegible]
100 demi boîtes truffes du Périgord, 1re [illegible]
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN FISSE
12 sept Enc. St-Pierre et [illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN

LE magasin de variétés de F. JAUFFROY, encoignure [illegible] au No 84, rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, entre Bienville et Douane.
☞ Le soussigné espère que ses amis et clients [illegible] lui continuer leur bon patronage.
F. JAUFFROY
1 sep No 62 rue Chartres

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible], arrivé de Marseille:
3000 briques à feu,
50 paniers bouteilles [illegible],
5 [illegible] marasquin
200 paniers huile d'olive,
60 caisses vermouth,
Les jarres,
3 douzaines paillassons [illegible]
Dans les magasins de la Douane
24 douzaines faïence lustre [illegible] back.
V AICARD
2 sept—1m 42, Vieille Levée

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre [illegible] 20 ans. S'adresser au No 82, rue des Magasins.
8 sept

EMMAGASINAGES pris à des conditions [illegible] par le soussigné à son magasin [illegible] No 59, rue Notre Dame. X. LAMBERT
2 sept—1m 62, rue des Magasins

FRUIT SEC—40 barils pommes et pêches, à vendre par CONVERSE & Co

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MON magasin établi rue Vieille Levée, [illegible], entre St Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 26, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
1 sept L. MAJESTE

$25 PAR MOIS.

A LOUER une maison en très bon état, rue St Philippe entre Claiborne et [illegible], composée de quatre grandes pièces, avec [illegible], cabinets, galerie ouverte &c.
Dans la cour une cuisine haute composée de chambres, citerne, avec cheminées, cour carrelée [illegible], cuve &c. Pour la location [illegible] rue Bourbon No 238. 10 sept

Importation d'Automne.

JOS. H PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires [illegible] Holmes, et Samson, leurs marchandises d'automne, faites dans le dernier genre, et très convenables pour les marchés du Sud et de l'Ouest, marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter leur stock.
27 août

DROIT DE LA MAISON ROYALE.

JACOB, bénit de Dieu, prophétise.

S'adresse à Juda, quant à toi, tes frères te loueront, ta main sera sur le collet de tes ennemis; les fils de ton père se prosterneront devant toi, le sceptre ne se départira point de Juda, ni le législateur d'entre ses pieds jusqu'à ce que le Shilo vienne et à lui appartient l'assemblée des peuples, les 12 fils des enfants de Jacob n'appelèrent de David, Jesse de Juda [illegible] Dieu établit David Roi et Pasteur de son peuple, lui recommandant de ne souffrir dans l'homme aucun péché et maintenir leurs droits, et qu'il donnerait du pain à ses pauvres, promesse que Dieu fit à David que Jesus Christ naîtra de sa race. Il fait transporter l'arche de Dieu dans sa cité, le service de l'autel et bénissant le peuple au nom de Dieu.

D'après les anciennes et saintes écritures, Dieu y sera roi et pasteur, l'homme puissant par Dieu [illegible] Dieu sera avec lui tout prudent [illegible] sa fondation et dans son Croix. Princes [illegible] mettront dans le royaume de l'honneur et vertu [illegible] en la foi de Dieu. Le service de l'autel que Henry V et le service de Jérusalem sera à Dieu comme dans les jours d'autre fois et [illegible] conserver les offrandes et qui purifie [illegible]. Il mettrera des Eglises ceux qui ne sont pas [illegible] de faire le service du Très-haut. Que les [illegible] des gentilshommes de la famille royale qui [illegible] qualité bonté, fortune, bonheur, pour prendre les armes et pareils naturelles et défendre l'empire de la justice Divine, ses devancements venant de Dieu [illegible] à bon mois choisir une famille pour maintenir la justice et l'équité. Jésus-Christ est né dans sa famille que son nom a béni. Et beaucoup [illegible] gloire de faire son service, seul moyen pour [illegible] le péché et trouver le bonheur [illegible]. Dieu accorda toujours à l'âme fidèle [illegible] ses ennemis. A la fin d'octobre la [illegible] 34 mois [illegible] la colère de Dieu, après ce temps Dieu sera béni, et Henry sera le dernier roi.

[illegible] sept